

BVGer E-4393/2011 vom 12. August 2010

Bundesverwaltungsgericht, 2010-08-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4393_2011

FR: TAF E-4393/2011 du 12 août 2010

IT: TAF E-4393/2011 del 12 agosto 2010

Regeste

Asile (non-entrée en matière / procédure Dublin) et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les requêtes d'assistance judiciaire totale et partielle sont rejetées.

E. 3

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge du recourant. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Le présent arrêt est adressé au recourant, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Maurice Brodard Jean-Claude Barras Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.